

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 23
présents : 15

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin,
le Conseil Municipal de la commune du Cheylard,
dûment convoqué le 18 juin, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques CHABAL, Maire,

Etaient présents :

Dr CHABAL Jacques, M. CHEYTION Antony, Mme PINET Monique, M. MAISONNIAC Noël, Mme SECCO Brigitte, Mme CHANEAC Brigitte, M. PERRIN Roger, Mme SORIA Lucile, M. VIOUJARD Christophe, Mme LABAUNE Sophie, M. NARBOT Gilles, Mme LOUIS Sandra, Mme ALINQUANT Brigitte, M. MARION Jean François Mme PHILIBERT Simone.

Procurations :

M. ARNAUD Mickaël à M. MAISONNIAC Noël
Mme CLAUZIER Karine à Mme SECCO Brigitte
Mme ARNAUD Valérie à Mme SORIA Lucile
M. CROS Pierre à M. CHEYTION Antony
Mme AUBERT Yolande à M. PERRIN Roger
M. RICHARD Frédéric à Dr CHABAL Jacques
M. SANIEL Jean-Paul à Mme PINET Monique
M. FERRAND Olivier à Mme CHANEAC Brigitte

Secrétaire de séance : Mme SECCO Brigitte

Délibération N°46 – 2026

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE à l'Amicale de la Cité Scolaire du Cheylard

Monsieur le Maire indique que l'Amicale de la Cité Scolaire du Cheylard a adressé, le 26 avril dernier, un mail à l'attention du Conseil Municipal, sollicitant une subvention exceptionnelle afin de pouvoir poursuivre et développer ses actions, en particulier, à dynamiser la vie de la Communauté éducative et par extension, à renforcer l'attractivité et la cohésion de l'établissement.

Monsieur le Maire précise que cette association a pour objectif de renforcer les liens entre les personnels de la Cité Scolaire. Elle contribue au bien-être de chacun à travers l'organisation d'actions et événements tout au long de l'année.

Monsieur le Maire propose d'apporter une aide financière d'un montant de **150€**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour,

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de **150€** à l'Amicale de la Cité Scolaire du Cheylard pour poursuivre et développer ses diverses actions.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à la présente.

Dr Jacques CHABAL
Maire du Cheylard

Affiché en Mairie le 26 juin 2026
Transmis à la Sous-Préfecture de Tournon-sur-Rhône
pour contrôle de légalité le 26 juin 2026

